



Envoyé en préfecture le 24/03/2025  
Reçu en préfecture le 24/03/2025  
Publié le  
ID : 001-210101739-20250321-2025\_065\_DEC-DE



DÉCISION DU MAIRE  
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Location de matériel électrique pour la Fête de l'Oiseau 2025 / Société GL EVENTS / Attribution (1.1)**  
Service : *Pôle opérationnel (SC - CF)*

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

**VU** l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget,

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2020\_049\_DEL en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au maire, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au Budget,

**VU** les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique,

**VU** le budget 2025,

**VU** l'avis favorable de la Commission Espaces publics, Environnement et Travaux réunie le 20 mars 2025,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de lancer une demande de devis pour la location de matériel électrique pour la Fête de l'Oiseau 2025,

**CONSIDÉRANT** qu'un devis a été demandé à la société GL EVENTS ; que l'analyse du devis a été réalisée par les services techniques qui proposent de retenir l'offre de l'entreprise GL EVENTS, économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 32 067.25 € HT, soit 38 480.70 € TTC,

DÉCIDE

- DE RETENIR** l'offre de l'entreprise GL EVENTS, économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de 32 067.25 € HT, soit 38 480.70 € TTC, concernant la location de matériel électrique pour la Fête de l'Oiseau 2025,
- DE SIGNER** ledit devis ainsi que toutes les pièces annexes.

Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 21 mars 2025.

Le Maire,  
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 24 mars 2025 et publiée en ligne sur le site internet de la ville le 24 mars 2025.